La remise de médicaments en Allemagne

En Allemagne, ce sont principalement les médecins de famille qui mènent une discussion de plus en plus vive sur la remise directe de médicaments au cabinet médical. L'exposé de notre confrère, le Docteur Gähler d'Herisau, sur la propharmacie en Suisse a renforcé le débat.

Ulrich Weigeldt

Président de l'Association allemande des médecins de famille, spécialiste en médecine générale et médecine du sport

En Allemagne, les vaccins demandés lors de consultations sont directement remis, et le cas échéant administrés, au cabinet médical. Bien que dans ce cas, le maintien de la chaîne du froid demande des efforts non négligeables, personne ne se plaint de cette dispensation de médicaments. Par contre, la situation concrète des cas d'urgence et des visites à domicile est aggravée parce que pour nous, médecins de famille, le fait de ne disposer que d'échantillons pour médecins n'est pas satisfaisant pour accompagner notre action et peut en plus avoir des répercussions juridiques. Nous manifestons donc un grand intérêt à ce qu'une solution adéquate soit trouvée; et à vrai dire, celle-ci ne peut que préconiser la présence d'un stock de certains médicaments au cabinet médical, avec lequel le médecin traitera ses patientes et patients de manière sûre et immédiate en cas d'urgence ou de visites à domicile.

«Des vérifications juridiques sont actuellement en cours pour évaluer les conditions cadres de la mise en œuvre de la propharmacie.»

La prescription de médicaments et le traitement seront ainsi regroupés en une seule et même étape, ce qui augmente la sécurité des patients et évite de devoir demander à ces derniers et/ou aux proches soignants ou aidants, ou aux amis/voisins – encore faut-il qu'ils soient disponibles – de se rendre à la pharmacie (remarque: s'il n'y avait pas de problème de mobilité, les visites à domicile n'existeraient pas). Le service d'urgence des médecins de famille est, par définition, disponible aux heures de fermeture des cabinets pendant lesquelles seules les officines de garde sont généralement ouvertes. Par conséquent, la remise de médicaments par le médecin, que ce soit au cabinet médical ou en visite, s'avère être non seulement adéquate mais également idéale pour un traitement rapide en cas d'urgence.

Cependant, nous devons réaliser que la densité des pharmacies diminuera en zone rurale, à l'instar de la densité médicale, et que la prise en charge des patients sera plus rapide, meilleure et plus sûre si les médicaments peuvent être remis directement par le cabinet médical. On peut réellement se demander si cette évolution prendra la dimension redoutée par les pharmaciens. En effet, il ne faut pas s'attendre à ce que les médecins puissent ou doivent avoir en stock la même palette de médicaments qu'une officine. Et permettez-moi d'ajouter que nous savons que le chiffre d'affaires d'une pharmacie ne se limite pas aux médicaments délivrés sur ordonnance. En revanche, nous pouvons très bien nous imaginer collaborer avec les pharmaciens et les pharmacies pour tout ce qui touche à la propharmacie.

Des vérifications juridiques sont actuellement en cours pour évaluer les conditions cadres de la mise en œuvre de la propharmacie. Si on considère la tendance à informatiser les processus dans le domaine de la santé – je pense notamment à l'ordonnance électronique – en vue de réduire la bureaucratie et le temps de travail qui y est investi, la remise de médicaments au cabinet médical devient incontournable. Il ne s'agit en aucun cas d'exercer une quelconque pression, et dans ce cas précis, nous continuerons de rester fidèles au principe de laisser le libre choix au patient. Selon les conventions libératoires que les patients passent avec les assurances-maladie telle que l'AOK Baden-Württemberg, nous savons qu'ils utilisent volontiers les options proposées, qu'ils optent volontairement pour une prise en charge centrée autour du médecin de famille et qu'ils y adhèrent. Pourquoi ne devrait-on pas leur accorder la possibilité de se voir remettre leurs médicaments directement par leur médecin de famille au moment du traitement. Par la suite, nous verrons combien de patients préfèrent cette pratique et combien continueront à aller chercher leurs médicaments chez le pharmacien.

Nous n'avons pas d'instrument similaire à la votation populaire, comme vous en Suisse, mais nous pouvons donner la liberté de choix aux patients, et c'est eux qui décideront. Nous ne voulons pas leur imposer la remise des médicaments uniquement par leur médecin de famille, mais nous ne voulons pas non plus les obliger à se rendre dans une pharmacie parfois éloignée.

Correspondance:
Deutscher Hausärzteverband e. V.
Ulrich Weigeldt
Bundesvorsitzender
Bleibtreustrasse 24
D-10707 Berlin

ulrich.weigeldt[at]hausaerzteverband.de